RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

Le Kremlin Bicêtre

Publié le 08/04/2026

Mairie du Kremlin-Bicêtre

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N°2026- 242
Délégation de fonction à Monsieur Yasser ISSILAME
Conseiller municipal délégué

Le Maire du Kremlin-Bicêtre,

- Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire, seul chargé de l'administration de la Commune à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à ses adjoints,
- Vu le procès-verbal d'installation des membres du conseil municipal du 28 mars 2026,

ARRÊTE

Article 1 - Monsieur Yasser ISSILAME, Conseiller municipal est chargé, sous mon autorité, **des questions relatives à la santé et à l'égalité femme/homme.**

Article 2 - Monsieur Yasser ISSILAME, Conseiller municipal, est ordonnateur des dépenses communales pour un montant maximum de 1 500 euros (engagement de dépenses, acceptation de recettes, signature de toutes pièces justificatives), dans les matières mentionnées à l'article 1 précité.

Article 3 - Cette délégation est donnée à l'effet :
D'approuver, de viser et de signer toutes correspondances courantes nécessaires au fonctionnement quotidien des services communaux, les contrats, les conventions et devis dans les matières mentionnées à l'article 1 précité et dans le cadre de l'article 2, à l'exception de celles de la compétence du Conseil municipal.

Article 4 - Monsieur Yasser ISSILAME, Conseiller municipal, reçoit délégation pour exercer les fonctions d'officier d'état-civil en l'absence, ou empêchement, du maire et des adjoints.

Article 5 - Monsieur Yasser ISSILAME, Conseiller municipal, devra me tenir régulièrement informé des activités exercées dans ce cadre et faire mention dans ses décisions de la délégation en vertu de laquelle son action s'inscrit.

Article 6 - La présente délégation subsistera tant qu'elle ne sera pas rapportée et en tout état de cause, cessera au terme du mandat du Maire.

Article 7 - Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 – Un exemplaire de cet arrêté sera adressé :

- au Préfet du Val-de-Marne,
- au comptable de la Commune,
- au Commissaire de Police,
- et notifiée à l'intéressé pour exécution.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 01/04/2026

Spécimen de signature :

MAIRIE DU KREMLIN-BICÊTRE 94276

Le Maire,
Lionel ZINCIROGLU

Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400016-20260401-2026-242-AR
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026